

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 14 (1876)  
**Heft:** 10

**Artikel:** On municipau à l'esposechon dè Paris  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-183718>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

le pensons pas et nous ne voulons nullement nous prononcer là-dessus. Quoi qu'il en soit, voici un fait qui semble la justifier.

En 1824, un habitant des Alpes, qui dépassait la cinquantaine et avait rarement quitté ses montagnes, fut appelé à faire un voyage à Lausanne. Il parcourut les environs du chef-lieu et vint à Ouchy au moment où l'on construisait le premier bateau à vapeur qui a été lancé sur le Léman. S'informant de ce que l'on faisait là, des ouvriers crurent qu'en gens d'esprit, ils ne pouvaient mieux faire que de s'amuser aux dépens du curieux visiteur.

« C'est, lui disait l'un, une machine pour aller à la lune. C'est, disait un autre, un ballon pour voyager dans les airs. Non, c'est pour faire l'ascension du Mont-Blanc, ajoutait un troisième, etc., etc. Et les explications les plus absurdes d'aller leur train. »

Notre homme écoutait ces sornettes en hochant la tête d'un air rien moins que convaincu, lorsqu'un pasteur de Lausanne, qui avait vu et entendu ce qui se passait, l'aborda poliment et entama la conversation. Il lui fit comprendre que ces gens se moquaient de lui et crut devoir le renseigner plus exactement. Il s'agit, lui dit-il, d'un grand bateau comme on en n'avait encore point vu dans le pays, qui serait mu par une machine à vapeur et irait d'Ouchy à Genève en 3 heures, etc., etc.

Quand il eut fini, notre montagnard, qui avait écouté ce discours d'un air aussi peu convaincu qu'auparavant, tourna le dos à son interlocuteur et s'éloigna en disant :

*L'est onco césique qu'est lo pe dzanlião dè ti.*



#### On municipau à l'espousechon dè Paris.

Ein 67 l'ai a z'u pè Paris cein que lâi diont l'espousechon, que cein étai tant bio, po cein que lâi avâi dè tot cein qu'on pâo émagine, onco pî qu'âo Bazâ vaudois, et que ia gaillâ dè dzeins dè pè châotré que lâi sont z'u pè lo tsemin dè fai, qu'avâi rabbattu à clliâo qu'allâvont à cllia fêta.

On municipau, que ne vu pas nonmâ, s'étai betâ dein la boula dè lâi allâ assebin. S'arâi bin la nortse, se sè desai, s'on est pas asse fotu dè vairé Paris què l'asseesseu, que sè bragué tant; su pas plie bedau què li; hardi! route!... Minè on part dè moulo à Lozena po sè férè quauquè dzaunets et modè po Paris.

Arrevâ lé, trovâ destrâ dè galés afférès que n'avâi jamé vu pêce, et sè dese: Baque! on ne châi vint pas ti lè dzo, faut profitâ; dè maniére que volhie tot vairé: lè panoramâ, lè ménadzeri, les comédiens, la fenna à barba et totè clliâo bougréi, se bin qu'avoué quauquè quartettés decé, delé, et on part dè bons bocons dè ruti, l'eut bintout tot riclliâ et son bosson fut à sè. N'iavâi pas moian dè trovâ dâi cognessances po eimprontâ; n'ousâ pas allâ démandâ à n'on collègue dè la municipalitâ dè Paris dè lâi férè on serviço, et ma fâi du sè serrâ on pou lè boué. L'étai dza restâ on dzo sein medzi cein que vo

farâi mau dein on ge et l'avâi adrâi fan. Passé devant ion dè clliâo grands cafés iò onna masse dè mondo s'apedansâvont et l'allugâvè clliâo dzeins du dêfrou. Té râodzâi-te pas! se desai, vouaïque z'ein qu'ont tot à remolhie-mot, que rupont et que bâïvont à tirelarigot et mè crâivo dè fan; n'est portant pas justo! M'ein fotto, cheinto lè rattés que sè corrattont dein mon veintro, vu eintrâ et quand sari bin repêssu, on vaira.

L'eintrè tot drâi; sè va chetâ à 'na petita trâblia à fond d'n'a tsambra à bâirè et tapè trâi coups avoué son dordon.

— On y va! on y va! Que désire M'sieu?

— Apportâ mè vâi oquie po mè mettrè derrâi lè têtets.

— M'sieu demande...

— Oquie po mè garni lo pétro.

— (D'où sort cet original!) M'sieu veut-il boire et manger?

— Lo bon san! Et pi apportâ dâo bon, et pi prâo.

Lo sommeillié, qu'avâi fini pè oûrè cein que volliâvè, lâi apporté à dinâ, et noutron municipau eut bintout tot réduit.

— M'sieu est-il content, que lâi dese lo someillié, que veyâi que tot étai nettiyi.

— Oh! adrâi conteint, fédè-vâi redroblia.

L'est cein qu'on fê, et quand l'eut prâo, criâ lo sommeillié et l'ai dit :

— Attiutâ, mon chairami, fâ pliézi dè vo vairé traci perquie et servi tot voutron mondo, vo z'êtes bin dè plie dégourdi què clliâo dè per tsi no, mâ ditè mè vâi, voutron maîtrè est-te ice, y'amérâ bin lo vairé!

— Oh! il est trop occupé et n'a pas le temps de faire la conversation avec un chacun.

— Cein ne fâ rein, ditè-lâi adé dè veni quanqu'ice, yé oquie d'importeint à lâi derè, dein s'n intérê.

Lo someillié va derè à son maîtrè qu'on lo dèmandavè, et coumeint lo maîtrè étai dè bouna, cé dzo, ye va.

— C'est vous qui me me faites demander?

— Oï, achetâ-vo vâi quie on momeint. Dítè-vâi, vo z'ai on rudo commerce perquie?

— Eh! certainement, on a de la besogne, et pas peu.

— Mâ les dzeins pâïont-te bin et ne vo font-te pas la quiua?

— Oh! pas seulement! En général, le Parisien est honnête.

— Ne dio pas na; mâ n'ien a-te jamé que décampéyont sein pahî?

— Oh mafî! il y en a toujours quelques-uns.

— Adon vo cordè après po lè racrotsi?

— Du tout, nous n'avons pas le temps, le service en souffrirait et on y perdrat encore davantage.

— Adon vo portâ plieinte?

— Non plus.

— Et que fédè-vo?

— Eh bien, quand je les attrape, je leur allonge mon pied dans le dos en leur faisant passer la porte.

— Ah ! vo ne lè fédè pas fourrâ dedein !

Noutron lulu, tot conteint, sè lâivè dè su sa chaula, virè lo doù ào pintier, sè clieinnè on bocon et lài dit :

— Eh bin, pâhi-vo, n'é pas lo sou !...

L'autro fe 'na bouna recâfâie ein deseint que n'ein avâi jamé vu on plie mâlin et fe apportâ onco demipot dè rodzo.

Lo municipau, après avâi bin bu et bin medzi sein dépeinsâ on sou, s'ein allâ ein sè deseint ! Eh ! Eh ! n'ia rein dè tôt què d'avâi dâo toupet.



#### De l'esclavage et du servage.

Dans le N° 42, année 1874, de notre journal, nous avons parlé de l'esclavage ou du servage sous le régime féodal et cité quelques faits isolés comme exemples. Notre but, aujourd'hui, est de donner une idée plus générale de l'esclavage ancien et moderne.

*Première époque.* En principe, chez les Romains, l'esclave était un instrument, un être sans nom, sans droit, sans personnalité, sans âme, sans Dieu. Sa condition était la servitude de corps. L'esclave ne s'appartenait pas, il appartenait à son maître qui pouvait le vendre comme une pièce de bétail, partant il ne pouvait rien posséder en propre.

Seulement, comme dans toutes les sociétés à esclaves, ainsi à Rome, l'usage admettait que l'esclave pourrait posséder à titre précaire certains objets mobiliers et même de l'argent, soit qu'il les eût obtenus par don, soit qu'il les eût acquis par l'exercice de quelque profession tolérée par le maître, soit encore qu'il eût fait quelques économies sur sa ration en trompant son appétit. C'est ce qu'on nommait pécule, en latin *peculium*. L'esclave ne possédait son pécule que par tolérance du maître, afin qu'il pût acheter sa liberté de ses propres deniers. Cet état malheureux constituait l'esclavage pur, le premier des trois âges dans la servitude. Il se prolongea jusqu'après l'invasion des Barbares et leur établissement dans l'empire d'Occident.

*Deuxième époque.* Depuis l'arrivée des peuples du Nord jusqu'à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire jusqu'au déclin de la race carolingienne et à la fondation des royaumes de Bourgogne cis-et-transjurane, l'esclavage proprement dit est remplacé par la servitude, esclavage adouci par les Germains, tempéré par l'influence de la doctrine chrétienne et par le progrès de la civilisation religieuse et morale.

Alors la condition humaine est reconnue, respectée, protégée, sinon d'une manière suffisante par les lois civiles, au moins plus efficacement par celles de l'Eglise et par les mœurs sociales. L'Eglise admet le serf dans son sein, comme les autres brebis de son troupeau. Il participe au culte des fidèles ; il a un Dieu. La loi lui reconnaît l'aptitude de posséder ; elle l'estime habile à jouir de certains droits civils. A la vérité, le serf est toujours en la puissance

d'autrui, mais il n'est plus réduit à l'état de chose, il n'est plus sous l'entièvre dépendance du maître. Alors le pouvoir de l'homme sur son semblable est contenu généralement dans certaines limites ; un frein est mis à la violence ; la règle et la stabilité l'emportent sur l'arbitraire. Le pécule, consistant en argent ou en biens meubles et immeubles, ne peut plus être ravi à l'homme qui l'a acquis par son travail et ses économies ; bref, la propriété et la liberté, comme les rayons bienfaisants du soleil, pénètrent par quelqu'endroit dans la cabane du serf.

*Troisième époque.* Enfin, pendant le règne de la féodalité, la servitude se transformant en servage, le serf retire sa personne et son champ des mains de son seigneur ; il doit à celui-ci, non plus son corps ni son bien, mais seulement une partie de son travail et de ses revenus ; il a cessé de servir ; il n'est plus qu'un tributaire, sous le nom d'*homme*, sous la puissance ou la dépendance de tel seigneur, de *serf*, de *mainmortable*, de *taillable* et *corvéable* à merci et miséricorde, de *villain* ou *vilain*, et de *manent* ou *manant* (\*).

Tels sont les traits généraux qui caractérisent les trois époques de la sujétion de l'homme du commun peuple à plus fort que lui. La distinction entre les trois espèces de servitude, surtout entre les deux dernières, n'est pas toujours facile au milieu des grands désordres qui bouleversèrent la société. Le passage de l'une à l'autre fut lent, incertain, embarrassé. A chaque époque de transition d'un état de choses à un autre, la masse sociale conserve des préjugés, des erreurs et des vices du passé. Il y eut pendant le moyen-âge plus d'une espèce de condition servile : l'esclavage, la servitude, le servage existèrent simultanément, mais alors ces trois conditions furent dans des proportions très différentes. C'est donc seulement la condition de la classe la plus nombreuse qui décide du caractère de la servitude pendant le moyen-âge. (*La suite au prochain N°.*)

(*Extrait de l'histoire du comté de Gruyère.*)

(\*) Le serf, en général, désignait l'homme qui n'était pas libre ; le *main-mortable* était celui dont l'état ne lui permettait pas de rendre les devoirs féodaux, et sur lequel le seigneur prélevait quelque objet mobilier au décès du *mainmortable* ; le *taillable* et *corvéable* à merci était celui auquel le seigneur pouvait mettre des impositions à sa volonté ; le *villain* ou *vilain*, du latin : *villanus*, était l'habitant d'une *villa*, d'une ferme ou métairie du seigneur féodal ; le *manent* ou *manant*, du latin : *manere*, demeurer, séjourner, était le cultivateur d'un domaine sur lequel il était obligé de résider, sans pouvoir le quitter légalement ; il faisait pour ainsi dire corps avec le sol qu'il cultivait, il était attaché à la *glèbe*, c'est-à-dire au fonds, à la terre. Plus tard, on a admis dans le langage les noms de *rustres*, de *vilains*, de *manants*, pour désigner des hommes grossiers et sans culture.

#### LA BOUQUETIÈRE DE LA PLACE CADET

(*Suite.*)

Qu'était-il advenu ? Albertine avait regardé dans son cœur. Elle avait lu dans son âme ce qui s'y passait, d'abord confusément, puis à découvert. Elle aimait certainement M. Dumont, mais d'un amour qui n'avait rien de conjugal, j'allais dire, plutôt amical. La reconnaissance faisait la majeure partie de cet attachement. La bonté d'Albert lui